Université Paris Nanterre

SAJI - Service des Affaires juridiques et institutionnelles

ARR-2022/00115

ELECTIONS 2022 AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENCE DES BUREAUX DE VOTE

ARRÊTÉ N°2022/00115

Le Président de l'Université Paris Nanterre
Vu le Code de l'Education notamment ses articles L. 719-1 et D. 719-1 à D. 719-47 ;
Vu les statuts de l'Université Paris Nanterre ;
Vu l'arrêté n°2015-166 relatif à la représentation des secteurs de formation ;
Vu l'arrêté rectoral du 11 octobre 2021 instituant une commission de contrôle des opérations électorales ;
Vu l'arrêté n°2022/00022 relatif au renouvellement des représentants des personnels au conseil d'administration ;
Vu l'arrêté n°2022/00113 modifiant la présidence des bureaux de vote pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil d'administration ;

Considérant que le président de l'université est responsable de l'organisation des élections ; qu'il lui appartient de veiller à la bonne tenue des urnes les jours du scrutin ;

ARRÊTE

Article 1 : Présidence des bureaux de vote

L'article 3 de l'arrêté n°2022/00022 relatif au renouvellement des représentants des usagers au conseil d'administration est ainsi modifié :

Un président et son suppléant sont nommés pour chaque bureau de vote.

BUREAU DE VOTE	PRESIDENT	SUPPLEANT
Site de Nanterre : Salle E01 Bâtiment Clémence Ramnoux, (ancien bâtiment E)	Mme Hélène RIAZUELO	M. Franck COLLARD
Bâtiment Ida Maier, Salle VR14 (ancien bâtiment V), Nanterre	M. Marc HOSSEIN	Mme Sophie MOULINIER
Bâtiment Simone Veil, Petit Hall, (ancien bâtiment F), Nanterre	Mme Aurore CHAIGNEAU	Mme Laurence LAMY
Bâtiment Maurice Allais, Hall, rez-de-chaussée (ancien bâtiment G)	M. Yann DEMICHEL	Mme Mathilde de CHAMBORANT

Bâtiment Paul Ricœur, RDC, salle R05 (ancien bâtiment L), Nanterre	M. Colas DUFLO	Mme Dominique DANET
Bâtiment Alice Milliat, Hall du 1er étage (ancien bâtiment S), Nanterre	M. Vincent DRU	Mme Isabelle CARTEREAU
Site de Ville d'Avray : Salle A1 230 2e étage – bâtiment A1	M. Michel BATOUFFLET	Mme Sophie ALLARD
Site de Saint-Cloud, Hall du 2ème étage	M. Christophe PAVLIDES	M. Gabin LHERAULT

Chaque bureau de vote comporte au moins **deux assesseurs.** Chaque liste candidate peut proposer un assesseur et un assesseur suppléant désigné parmi les électeurs du collège concerné.

Le bureau de vote est constitué du président du bureau de vote et des assesseurs, ainsi que leurs suppléants respectifs le cas échéant qui ont la charge de la bonne tenue du scrutin pendant toute sa durée. Le bureau de vote se prononce provisoirement sur les difficultés rencontrées durant les opérations électorales. Ses décisions sont motivées et inscrites au procès-verbal de déroulement du scrutin.

Article 2 : Exécution

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice Générale Adjointe des Services et Messieurs les Directeurs Généraux Adjoints des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 06 avril 2022
Le Président de l'Université,

Université Paris Nanterre
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
04

Philippe GERVAIS-LAMBONY